CROIX

VOLS D'OUTILS. — Les vols d'outils dans les maisons en construction sont à la mode; nous en avons encore trois à enregistrer. Ils ont été commis rue Verte, dans une maison à peu près terminée, appartenant à M. Albert Motte, probablement dans la nuit de samedi à dimanche au préjudice 1. de M. Guillaume Vanuxem, âgé de 18 ans, menuisier, demeurant rue du Progrès, 17 à Roubaix; 2. de M. Auguste Thiry, âgé de 19 ans, plafonneur, demeurant rue Recroy, 45 à Roubaix et 3. d'un maçon qui n'a point voulu porter plainte et dont les outils du reste ont moins de valeur. Les deux premiers avaient laissé tous leurs instruments, valant ensemble une cinquantaine de francs, dans une malle déposée au grenier de l'habitation et qui a été fracturée. Pour entrer dans la propriété de M. Motte, les voleurs ont dû escalader un mur de clôture élevé de 3 mètres. La police informe.

LA LOI GRAMMONT. — M. Seguin, commissaire de police, a dressé contravention, en vertu de la loi du 2 juillet 1850 à un charretier de M. Fernand Debeuf, vidangeur au Blanc-Seau, nommé Prudent Vanheoutte, âgé de 25 ans, né à Courtrai, demeurant à Tourcoing, rue des Lilas, pour mauvais traitements infligés à un cheval attelé, rue du Creusot, à Croix.

CHRONIQUE DE L'IVRESSE. — Quatre pochards ont été dimanche soir, gratifiés d'un procès-verbal par les soins du garde Gheuquière. Le premier se nomme Charles Reynaert, 38 ans, né à Rumbeke (Belgique), charretier, demeurant rue de Lille, estaminet Demole; le second Camille Vandekerckhove, 26 ans, né à Itichove (Belgique) domestique, demeurant rue de Lille, estaminet de l'Industrie; le troisième Victor-Jean Wasin, 29 ans, charretier, né à Roulers (Belgique), demeurant rue de la Fonderie; le quatrième, Charles Cauchies, 29 ans, charretier, né à Schoorisse (Belgique), demeurant rue de la Fonderie.

LYS

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira jeudi à six heures du soir pour continuer la discussion du budget.

ASCQ

UNE TRIPLE ARRESTATION. — Lundi vers six heures du matin, au moment où les ouvriers occupés aux travaux d'élargissement de la voie ferrée à proximité de la gare d'Ascq, se mettaient à l'ouvrage, trois de ceux-ci qui se trouvaient en état d'ivresse, Hallez J.-B., Cousaert Gaston, et Plouvier Auguste, âgés tous trois d'une vingtaine d'années et habitant Annappes, se mirent tout à coup à insulter grossièrement deux autres ouvriers qu'ils allèrent jusqu'à provoquer et menacer des pelles et pioches dont ils se servaient.

Le chef d'équipe, M. Caudron Edouard, aidé de plusieurs ouvriers, intervint pour les faire sortir de la voie ferrée. Une lutte s'engagea au cours de laquelle M. Ricolle César fut fortement mordu à la poitrine par l'un des forcenés. Finalement à l'arrivée du garde-champêtre, ils furent maîtrisés et conduits au violon. Une enquête a été ouverte lundi après-midi par la gendarmerie de Lannoy.

LEERS

CARROUSEL. — Le carrousel attelé aura lieu, comme les années précédentes, dans les jardins de M. Lampe, au Bureau, le dimanche 22 juillet. 540 francs de prix seront répartis entre les huit premiers vainqueurs savoir : 1er, 100 fr.; 2e, 80; 3e, 60; 4e, 40; 5e, 25; 6e, 15; 7e, 10; 8e, 10. La mise est fixée à 3 francs. A l'issue du carrousel, aura lieu un bal champêtre, dans le jardin du carrousel, et, en cas de mauvais temps, dans la salle de M. H. Merrisse, cabaretier à la Place.

LE ROI DES CAFÉS, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 57651

SUIVEZ la MOKATINE PARTOUT !

WATTRELOS

CHIEN EGARE. — Un chien mouton noir a été égaré. On est prié de le ramener contre bonne récompense chez M. le docteur Leplat. 70227d

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale; à la librairie Wattenne, 39, rue Saint-Jacques.*

RÉUNION DE LA COMMISSION DES FETES. — Lundi après-midi, à cinq heures, la commission municipale des fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville. Elle avait à s'occuper des dispositions à prendre en vue de la fête nationale du 14 juillet prochain.

UNE FETE DE NUIT EN PERSPECTIVE. — Lorsque nous avons parlé de l'installation des services judiciaires, dans les nouveaux locaux de la rue de Gand, nous avons aussi parlé des travaux qui allaient être faits pour restaurer le jardin et l'aménager en vue de fêtes. Il nous revient qu'une commission s'est réunie, lundi matin à l'Hôtel de Ville, dans le but d'organiser une grande fête de nuit dans les jardins nouvellement remis en état. Il paraît que des soins tout particuliers ont été apportés à l'installation de l'éclairage. Si nos renseignements sont exacts, nous croyons pouvoir affirmer que des sociétés étrangères à Tourcoing, et dont la valeur est bien connue prendront part à cette fête.

LES SOUTIENS DE FAMILLE. — Voici la liste par cantons, des jeunes gens désignés comme soutiens de famille par le conseil de révision départemental :

Tourcoing-Nord. — Henri Six, Arthur Destailleur.
Tourcoing-Nord-Est. — Gustave Vienne, Arthur Deryckx, Albert Saintvenant, Arthur Nys, Paul Deraeeler.
Tourcoing-Sud. — Jules Lepers, Charles Hornaert, Henri Flament, Henri Demarque, Henri Lelièvre, Louis Leleu, Albert Duthoit, Albert Pezin.
Tourcoing-Nord. — Albert Dhalluin, Eugène Hus.
Tourcoing-Nord-Est. — Alphonse Herbaux.
Tourcoing-Sud. — Louis Pouchain, Georges Pichot, Louis Carnette.

L'« UNION COMMERCIALE » ET LES POMPES FUNEBRES. — Suivant notre promesse, nous reproduisons la protestation lancée par l'« Union commerciale » contre le service monopolisé des Pompes funèbres et ses conséquences inévitablement désastreuses pour le commerce tourquennois.

« La longue lettre de l'administration municipale parue dans les journaux, concernant le nouveau service des Pompes funèbres mérite quelques réponses qui prouveront facilement combien l'administration municipale a eu le grand tort d'aller chercher au dehors, ce qu'elle pouvait très bien avoir ici sur place, tout en évitant, par la suite, une perte sérieuse pour bien des commerçants tourquennois.

Nous répondrons donc tout d'abord, point par point, à la lettre de l'administration parue dans les journaux :

L'administration invoquait comme première raison : « Le peu de temps laissé à sa disposition pour l'inauguration du nouveau service. »

« L'administration expliquait sous ce titre qui n'était plus possible d'inhumer dans l'ancien cimetière — et qu'aucun entrepreneur local n'eût été en mesure d'assurer le service pour le 11 juin.

« A cela, il est facile de répondre, car depuis le vote du projet par le Conseil municipal, et même depuis la fin de l'expropriation, la Ville, non seulement pouvait ,mais devait prévoir à ce moment-là, le service des Pompes funèbres ; qu'à cette date, il eut été facile, d'accord avec les Fabriques des églises, de faire appel aux loueurs de voiture ou aux entrepreneurs quelconques de Tourcoing, pour aviser aux dispositions concernant une adjudication totale ou encore un marché de gré à gré, ou encore même par lots, (c'est-à-dire par église), suivant un tarif fixé par l'administration, d'accord avec les patentés ayant déjà à ce moment-là un matériel de Pompes funèbres, et avec les contribuables qui auraient pu avoir l'intention de soumissionner pour ce nouveau service.

« Si donc depuis cette date, c'est-à-dire depuis plus d'un an, l'administration municipale eût compris les intérêts de ses administrés, les Tourquennois patentés et contribuables auraient pu se procurer, pour la date du 11 juin, le matériel nécessaire, pour assurer le nouveau service en question.

« La première raison invoquée par l'administration tombe donc d'elle-même. » (à suivre.)

OFFICE SANITAIRE. — STATISTIQUE HEBDOMADAIRE. — Pendant la dernière semaine écoulée du 9 au 16 juin, il a été enregistré 51 naissances comprenant 24 enfants du sexe féminin et 27 du sexe masculin. Il a été aussi enregistré 35 décès, soit 12 pour le canton sud et 23 pour le canton nord-est, aucun n'étant survenu dans le canton nord. Voici le détail de ces décès :

Canton sud : tuberculose pulmonaire 2 ; cancer de l'intestin 1 ; congestion et apoplexie cérébrale 1 ; affections chroniques du cœur 2 ; endocardite 1 ; sénilité 1 ; mort-nés 1 ; mort subite 1 ; diagnostic inconnu 1.

Canton nord-est : fièvre typhoïde 1 ; rougeole 1 ; tuberculose pulmonaire 4 ; congestion et apoplexie cérébrales 2 ; paralysie générale 1 affections chroniques du cœur 2 ; congestion pulmonaire 2 ; pneumonie, broncho-pneumonie 2 ; entérite 2 : abcès multiples 1 ; gangrène de la jambe 1 · sénilité 1 ; diagnostic inconnu 1 ; soit en tout 35 décès.

UN ACCIDENT DE CHEVAL RUE DE GAND. — Un accident, qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit la nuit dernière, rue de Gand. Un jeune homme de 18 ans, Léon Vanoverschelde, domestique chez M. Léon Lottens, marchand de légumes, rue de Gand, 608 avait transporté, dans une charrette attelée d'un cheval, des marchandises au marché. Vers minuit et demie son patron lui donna l'ordre de reconduire le cheval à l'écurie, en ayant soin de le mener à la bride. Vanoverschelde ne tint pas compte de cet avertissement. Il enfourcha la bête. Mais le cheval se mit à courir de telle façon, que le jeune homme ne put se maintenir, et tomba sur le pavé, se faisant une plaie de quinze centimètres à la tête. Relevé par des passants, le blessé reçut les soins de M. le docteur Delegrange et fut conduit ensuite à l'Hôtel-Dieu. Son état n'est pas grave.

UNE ARRESTATION POUR FRAUDE A LA MARLIERE. — Dans la soirée de dimanche, les douaniers de service à la Marlière, ont arrêté un rattacheur, Henri Leman, âgé de 24 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge. Cet homme était porteur de 150 boîtes d'allumettes belges. Il a été conduit à Lille, hier lundi.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Louis Truffaut, une bobineuse, Jeannette Ester, âgée de 13 ans, demeurant rue du Petit-Village, a eu l'index droit pris dans un engrenage. M. le docteur Playoust a déclaré qu'elle subirait une incapacité de travail dl vingt jours.

— Un apprêteur, Gustave Vouck, âgé de 20 ans, demeurant à Mouvaux, travaillant chez MM. Ch. Tiberghien et fils, rue de Lille, a été contusionné au pied gauche par la chute d'un rouleau qu'il transportait. M. le docteur Vanneufville, qui lui a donné des soins, lui a prescrit un repos de cinq à six jours.

UNE CURIEUSE TROUVAILLE. — Lundi matin, l'agent de police Rich, étant de service aux Halles, a fait une curieuse trouvaille. Il a ramassé un papier bleuté, portant en tête ces mots : « Tableau des citoyens de la commune de Eynesse (Gironde), commandés comme matelots et n'appartenant pas à la marine. » Suivaient des noms avec des annotations et des signatures, à la tête desquelles se trouvait celle de M. Rivoire, maire.

Ce document est daté de 18 Vendemiaire au XII (11 octobre 1803). Il a été porté au commissariat du premier arrondissement et renvoyé à la mairie d'Eynesse.

UN RÉCIDIVISTE. — Dimanche soir, l'agent de police Derolez, a arrêté un peigneur, Charles Petit, âgé de 41 ans, demeurant rue St-Pierre, 15, pour ivresse en récidive correctionnelle. Pendant qu'on le conduisait au poste, Petit a aggravé son cas en injuriant l'agent.

INFRACTION A UN ARRÊTÉ D'EXPULSION. — Lundi matin, les agents Leveugle et Descamps, ont arrêté rue des coulons, un nommé Léon Prévost, âgé de 41 ans, demeurant à Mouvaux. Cet homme est sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion en date du 4 août 1899. Il a été écroué au dépôt puis conduit à Lille.

ARRESTATION D'UN VOLEUR A LA CROIX-ROUGE. — Lundi, vers midi et demie, le brigadier de police Leplat et l'agent Jules Dumortier, ont arrêté rue de la Croix-Rouge, un jeune homme de 18 ans, J.-B. Lefebvre, demeurant au Mont-à-Leux. Ce jeune homme est inculpé d'un vol de chocolat, commis le 6 mai dernier, au préjudice de Mme Vve Delespaul, épicière rue de la Croix-Rouge. Lefebvre sera transféré aujourd'hui mardi, à Lille.

MOUVAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Mouvaux se réunira en séance ordinaire jeudi prochain, 21 juin, à 8 heures très précises du soir, pour délibérer sur les questions qui figurent à l'ordre du jour suivant : 1. Budget primitif de la commune ; 2. Rapports des commissions sur diverses questions. Avis.

UN AVIS AUX RESERVISTES ET TERRITORIAUX. — On nous demande l'insertion de l'avis suivant : « Le Maire de la ville informe les réservistes et territoriaux convoqués pour une période d'instruction militaire et se croyant dans les conditions voulues pour obtenir un secours de la commune, qu'ils doivent se faire inscrire à la Mairie dès qu'ils ont reçu leur ordre d'appel. Le Maire, V. Vincent.

UNE INTERESSANTE TROUVAILLE. — Dans la soirée de dimanche, le garde-champêtre Pluquet était avisé que des outils spéciaux avaient été découverts dans une pâture située derrière le nouveau cimetière. Ces outils consistaient en 4 barres de fer, deux pinces monseigneur, des tire-joints, une burette remplie d'huile. Il est permis de supposer que ces outils appartiennent à la bande de malfaiteurs qui ont été surpris chez M. Blondet.

UN VOL DANS UNES FERME. — Une génisse de voleur était dérobée, la nuit dernière, à la ferme de M. Vandeputte, à la Forgette. Le garde-champêtre Duprez, se mit aussitôt en campagne et, après bien des recherches, trouva l'animal volé dans une pâture située à Marcq. Les agissements du garde-champêtre avaient sans doute été remarqués du malfaiteur qui ne put rendre la fuite qu'en abandonnant son butin. M. Vandeputte porte ses soupçons sur l'aîné de ses fils qui depuis longtemps, a quitté le domicile de ses parents.

UNE PLAINTE POUR VOL. — Une plainte pour vol a été déposée à la Mairie par M. Prouvost, demeurant aux maisons Mortagne, qui a déclaré que, dans la journée de dimanche, un louis de 20 fr. qu'il avait caché dans une poche de vêtement lui avait été dérobé.

BONDUES

LE SECOND JOUR DE LA DUCASSE. — Grâce au beau temps qui a favorisé le second jour de la fête communale, de nombreux promeneurs ont sillonné la place, dans la soirée de lundi; ce qui fait que l'animation a été très grande.

RONCQ

UNE CHUTE DE CHEVAL. — Dans la soirée de dimanche, un jeune homme de 16 ans, M. Georges Florin, garçon boucher, à Tourcoing, passant à cheval dans la rue de Lille, a fait une chute et s'est fait une entorse assez sérieuse au pied droit. Après avoir reçu les soins de M. Dumoulin, pharmacien, il a été reconduit en voiture à Neuville, au domicile de ses parents.

HALLUIN

L'INCENDIE DE LA RUE DE L'EGLISE. — Nouveaux détails. — Dans notre précédent numéro, nous avons rapporté le violent incendie qui, dans la soirée de samedi, a détruit le magasin de M. Deligny, marchand de musique, rue de l'Eglise. Les causes du sinistre sont inconnues ; cependant, on semble croire que le feu aura été communiqué au plafond par un bec de gaz. En effet, le plafond était recouvert de papier peint que la chaleur aura, sans doute, décollé ; c'est ainsi, pense-t-on, que le feu s'est déclaré. Nous avons dit que les sapeurs-pompiers étaient arrivés les premiers sur les lieux. La vérité est qu'ils avaient été devancés par l'équipe de pompiers de l'établissement Lemaître, qui avaient aussitôt organisé les premiers secours.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 fr.
POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 40, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le métiers. Couronnes en tous genres. Téléphone 550316

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS
Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Jean-Baptiste, à Roubaix, le mercredi 20 juin 1900, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis Delcroix, ex-macassinier de chez MM. Serepel et Toussaint, décédé à Roubaix, le 17 mai 1900, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.
Les amis et connaissances de la famille FONTAINE-DU VERGER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve Honoré Fontaine, née Julie-Emérentienne Daverger, pieusement décédée à Roubaix, le 16 juin 1900, dans sa 79e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 20 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 21 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fabricants, 52.

Maison Fcois HUVENNE
84, rue du Fontenoy, Roubaix (fondée en 1853)
Spécialité de CERCUEILS chêne, orme et bois blanc
CERCUEILS DE LUXE, PLOMBES, ZINGUES ET CAPITONNÉS
Grand magasin au premier. 6700

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, téléphone. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54372

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 18 juin 1900
Présidence de M. Martin, vice-président

LA FRAUDE. — Mercredi dernier, dans la nuit, des douaniers de service à Dachy, près de la frontière belge, remarquaient les allées et venues d'individus suspects ; à un beau moment, ils en prirent six qui emportaient ensemble des sacs de tabac belge : il y en avait 242 kilogs, pour une valeur totale de 3.031 francs 25 centimes. Deux des fraudeurs ont pu être arrêtés, ce sont : Jules Ovine ,45 ans, maréchal-ferrant à Tournai, et Louis Bovine, 20 ans, vacher à Oreq (Belgique), tous deux déjà condamnés.

Conformément aux conclusions de M. Colas, de l'administration des douanes, chacun d'eux est condamné à trois mois d'emprisonnement et à une amende égale à la valeur des marchandises saisies, soit de 3.031 francs, pour laquelle la contrainte par corps est de un an.

— Pierre Deffontaine, 31 ans, tisserand à Roubaix rue Beaurewart, revenant de Belgique en poussant sa brouette. A Chéreng, on regarda : il n'y avait rien de suspect dans sa brouette, mais dans sa poche, on trouva 100 grammes de tabac belge. 3 jours de prison et 500 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Edouard Gœgebeur, 32 ans, terrassier à Mouscron, condamné la semaine dernière à 6 jours et 500 francs, est poursuivi maintenant pour infraction à un arrêté d'expulsion, ce qui lui vaut un mois de prison et supplémnt de la peine de fraude avec laquelle elle ne se confondra pas. Rémy Vandermeron, 32 ans, cordonnier à Tourcoing, expulsion, 15 jours.

LE BOULEVARD DE LILLE

à Roubaix et à Tourcoing

HISTORIQUE DE LA QUESTION

(Deuxième article)

Une nouvelle phase de la question. — Le projet au Conseil d'arrondissement et au Conseil général.

En 1896, ce projet qui avait déjà tant préoccupé l'opinion, entra dans une nouvelle phase par son introduction au conseil d'arrondissement et au conseil général où il fut présenté sous un aspect différent de celui qu'il avait revêtu jusqu'alors. La ville de Tourcoing était comprise dans la commission projetée. Dans sa première session de cette année 1896,

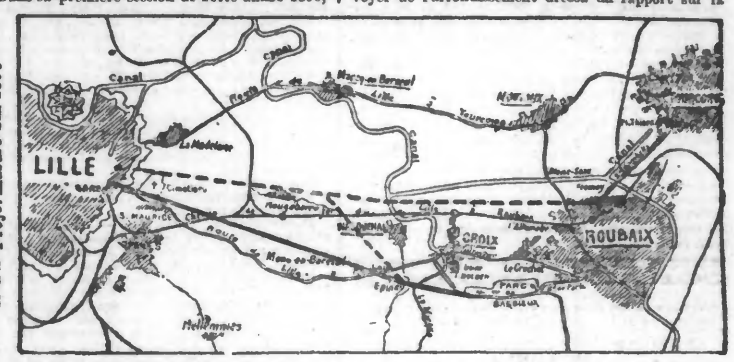

le conseil d'arrondissement adopta à l'unanimité un vœu de M. le docteur Bécourt proposant de relier les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing par un boulevard ayant : 1° une route carrossable, 2° une voie de piétons, 3° un terre-plein ombragé. Ce boulevard, d'après la proposition de M. Bécourt, devait partir de Fives-Saint-Maurice, en longeant le chemin de fer à gauche, pour aboutir au Pont des Arts à Roubaix et de là se prolonger sur Tourcoing.

Le conseil général dans sa séance du 18 août 1896, fut saisi, à son tour, du projet, par M. Masure-Six, dont le vœu reçut un avis très favorable du quatrième bureau par l'organe de M. Lothé. Le conseil général, en séance du 26 août suivant, adopta les conclusions du rapporteur.

M. Masure-Six, dans sa proposition constatait que les deux routes reliant Lille, Roubaix et Tourcoing étaient devenues insuffisantes pour une population dépassant quatre cent mille habitants et que leur peu de largeur, réduites par les lignes de tramways à vapeur avait rendu la circulation et surtout les charrois excessivement difficiles souvent même dangereux. Après avoir rappelé le vœu de M. le docteur Bécourt précédemment adopté par le conseil d'arrondissement, il ajoutait qu'un projet de ce genre est appelé, sans conteste, à rendre les plus grands services aux populations des villes de Roubaix et de Tourcoing, mais que la réalisation, pour être possible ,devait être immédiate. Il constatait ensuite la nécessité de modifier le tracé indiqué par M. Bécourt à cause des constructions de tous genres élevées près du Pont des Arts et qui auraient rendu très dispendieuse une large percée vers Tourcoing. Il proposait donc de faire partir l'avenue de Fives-Saint-Maurice et de lui faire suivre la direction du Nord-Est jusque vers Wasquehal où aurait lieu une bifurcation. Pour Roubaix le prolongement aurait été dirigé vers le Pont des Arts, ou bien, traversant le territoire de Croix, il aurait rejoint l'extrémité du parc de Barbieux. L'embranchement vers Tourcoing aurait dû traverser la Marque canalisée entre Wasquehal et Marc-en-Barœul, pour [illegible] entre la route départementale numéro 22 (de Lille à Tourcoing vers Mouvaux) et le canal de Roubaix et aboutir à l'ouvrage d'art construit à la rencontre de la ligne de Menin et du canal de Tourcoing où est située la halte du Blanc-Seau. De ce point, la jonction avec le boulevard Gambetta eût été des plus faciles.

En terminant l'exposition de son vœu, M. Masure-Six faisait ressortir les avantages qu'offrirait, au point de vue de l'hygiène, pour la nombreuse population ouvrière de notre contrée, l'ouverture d'une large avenue où circulerait abondamment et librement un air pur et vivifiant.

Dans l'intervalle de la séance du conseil général où le vœu de M. Masure-Six fut déposé et de celle où il fut adopté, le conseil municipal de Tourcoing, par délibération du 21 août, avait donné un avis favorable au projet qui faisait l'objet de ce vœu et avait promis sa participation à la dépense qu'il occasionnerait.

Nous figurons les projets Bécourt et Masure-Six (deuxième plan).

Après ce premier pas sur le nouveau terrain où elle venait d'entrer, la question resta encore stationnaire pendant deux ans, malgré le puissant courant d'opinion qui se manifestait de plus en plus en faveur d'une prompte solution. Le 23 août 1898, un vœu de MM. Eugène Motte et Chatteleyn au conseil général la remit à l'ordre du jour et la fit entrer dans la période qui semble devoir devenir celle de l'exécution. Ce vœu tendait à ce que le service de la voirie départementale mît à l'étude le projet d'un grand boulevard joignant Roubaix et Lille « Le boulevard disaient les deux honorables conseillers généraux, existe déjà du côté de Roubaix sur le tiers du parcours. Il suffirait que le service compétent prenne l'initiative de démontrer à tous les propriétaires riverains combien leur intérêt leur commande de seconder les vœux des populations de ces grands centres, et nous aurions pour cyclistes, voitures et piétons, une magnifique artère. »

Sur l'avis favorable du quatrième bureau auquel ce vœu avait été renvoyé, le Conseil général, en séance du 24 août, adopta les conclusions du rapporteur tendant à l'ouverture d'une route nouvelle et directe entre Lille et Roubaix.

A la suite de cette prise en considération, l'agent-voyer de l'arrondissement dressa un rapport sur la question. Ce travail, après avoir constaté l'insuffisance des voies de communications entre Lille et Roubaix et la nécessité d'assurer la commodité et la sécurité des tractions, déclare le vœu justifié et conclut à l'examen de la possibilité de sa réalisation eu égard aux conséquences financières. Cette possibilité, y est-il dit, diminue de jour en jour et la dépense est augmentée par le fait des agglomérations industrielles et rurales de plus en plus denses qui comblent de plus en plus les trouées où pourrait déboucher la voie nouvelle. L'auteur du rapport ne pense pas néanmoins que le projet soit devenu irréalisable ; mais il estime qu'il ne doit plus être ajourné. Il propose un projet partant d'une des portes de Lille et aboutissant à Barbieux avec une largeur de cinquante mètres, dont l'établissement et l'entretien, à son avis, réclamerait la coopération des grandes localités à réunir. Il indique ensuite trois tracés qui résultent de ses études et qui lui paraissent acceptables.

Les voici, ci-contre, dans leurs grandes lignes, à titre de documents.

Le premier part dela place Louis XIV, située entre la grande gare de Lille et la gare Saint-Sauveur, traverse l'agglomération de Fives, franchit la plaine au sud de la route de Lille à Roubaix en traversant les territoires de Mons-en-Barœul et de Flers et se raccorde à l'avenue faisant suite au parc de Barbieux. Le deuxième a le même point de départ que le premier ; il passe dans les fortifications, franchit le chemin de fer à la sortie de la gare de Lille, se dirige à travers le faubourg Saint-Maurice vers le réservoir des eaux de la ville de Lille qu'il laisse à gauche, s'infléchit ensuite vers le sud avec un passage supérieur sur le chemin de fer en amont de la patte d'oie formée par les lignes de Dunkerque et de Roubaix, croise la route départementale n. 14 entre Sainghislain et le Petit-Wasquehal et rejoint près de la le premier tracé. Le troisième a son origine à la porte de Roubaix avec embranchement le reliant à la porte Louis XIV ; il contourne par le Nord le cimetière de l'Est, (chemin du Ballon), franchit le chemin de fer de Dunkerque par un passage supérieur, infléchit vers le sud un kilomètre au-delà, passe sous la ligne de Roubaix coupe la route départementale entre les hameaux du Sart et du Breucq et rejoint le premier tracé.

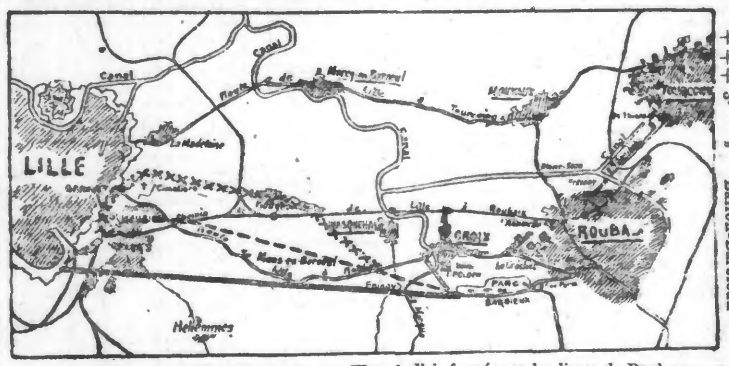

L'agent-voyer termine son rapport en demandant au Conseil général : 1. la création d'une nouvelle route départementale entre Lille et Roubaix, dont les frais de construction seraient particulièrement à la charge des deux villes ; 2. l'autorisation de la mise à l'enquête des avant-projets ; 3. la consultation des villes de Lille et Roubaix et des communes intermédiaires intéressées sur leur participation et sur les résultats de l'enquête.

Ce travail, dont les conclusions avaient été préalablement corroborées par M. l'ingénieur Stoclet, agent-voyer en chef du département, fut déposé au Conseil général, dans sa session d'août 1899.

Le « Journal de Roubaix », à la date du premier septembre de cette même année, a relaté le rapport de M. Guillain, rendant compte de l'examen de la question par le quatrième bureau et la discussion à laquelle donnèrent lieu les conclusions favorables de ce rapport. M. Guillain, après avoir repris les principaux passages du travail du service vicinal que nous venons de résumer, rappelle l'avis favorable que le conseil général avait donné en août 1896 au vœu de M. Masure-Six, ayant pour objet de réunir, par un boulevard, Lille, Roubaix et Tourcoing. Le quatrième bureau, ajoute M. Guillain, a cru devoir reprendre le projet conçu en 1896, et, par un rapport du 29 août

---

FEUILLETON DU 20 JUIN. — N° 65

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

DEUXIÈME PARTIE

II

A BRETON NORMAND ET DEMI

— Et vous laisser, ici, sans autre distraction que les aperçus généalogiques de la baronne de Kermoric ?... Non ! mais pourquoi n'y viendriez-vous pas, avec moi, au Havre ? Un voyage de garçons, à nous deux ?

— On ne m'a pas invité, moi !

Vous savez bien que vous n'avez qu'à vouloir pour vous avoir.

— Je ne vais plus dans le monde, je ne suis plus qu'un vieil ours, comme on m'a surnommé dans ce pays.

— Vous savez bien que vous ne qu'à vouloir pour vous transformer du jour au lendemain, en un beau lion. Car je veux que vous soyez très élégant, pour paraître dans ce monde des financiers.

— Et t'aider à ta conquête interrogea le comte, mon railleur.

Il lisait clairement son désir sur les traits frémissants d'Arnold.

Mais il ne fit pas d'autre objection, parce que, depuis le départ d'Emilienne, il était épouvanté par la solitude qu'il entrevoyait pour l'avenir.

Sa fille n'était plus à lui, Raymond l'avait emportée, et, quand il la ramènerait, elle n'habiterait plus que rarement la Frochais ; habiterait-elle même le pays d'une façon régulière ? Paris n'attire-t-il pas toutes les fortunes ? Et la Frochais sans une femme, c'était si grand, si morne !

Et l'idée d'un mariage assez prochain pour Arnold lui était déjà très agréable.

— Vous pourriez d'autant mieux père, accepter l'invitation que M. Champagney ne manquera pas de vous adresser, dès qu'il vous saura au Havre, que vous pourez la lui rendre à lui-même cet été. D'après ce que m'a confié Me Malruc, il va acheter ou... faire construire une villa à la aMlouine.

La Malouine ! c'est-à-dire sur la pointe de Dinard, à quelques heures de la Frochais.

Le visage du comte prit une expression heureuse ; décidément, ce projet d'union lui convenait. Depuis que sa fille lui avait été enlevée, il redoutait que son fils ne se trouvât une femme loin de la Bretagne ; il touchait à l'âge où le besoin de ses enfants ,de ses petits-enfants, surtout, vous étreint avec le plus de violence.

Une belle-fille dont le père habitait le Havre et posséderait bientôt une villa à Dinard ne pourrait pas le sevrer de ces caresses, qui sont le dernier bonheur de la vie.

— Alors, tu m'emmènes au Havre, gamin ?

— Vous consentez, papa ? s'écria Arnold, bouleversé par une si prompte réussite.

— Je ne veux pas faire moins pour toi que pour ta sœur !

Cependant, Mlle Berthe Champagney s'absorbait tellement dans les préparatifs de sa grande fête que, depuis quinze jours, elle n'avait pas fait une seule visite.

Ses matinées, ses après-midi, ses soirées, étaient consacrées à sa toilette d'abord, un nuage de gaze bleu ciel, dont une « première » envoyée de Paris, lui réussaya le corsage quatorze fois, puis, à l'organisation de « son » buffet, de « son » cotillon, de « son » souper par petites tables, de « ses » menus, de « ses » carnets de bal. Elle faisait tout elle-même, affectant de dire à Claude :

— Oh ! toi, tu es trop pris à ton bureau, pour pouvoir m'aider.

Elle craignait simplement les critiques de ce frère, qu'elle accusait d'être devenu avare et qui n'aurait certainement pas manqué de trouver qu'elle jetait un peu trop d'argent par les fenêtres.

Heureusement, elle était toujours bien d'accord avec M. Champagney, qui lui avait ouvert un crédit illimité. Ils voulaient, l'un et l'autre, une fête éblouissante.

Deux jours avant le bal, quand les préparatifs devinrent visibles, que les innombrables accessoires du cotillon furent apportés, que le restaurateur vint prendre ses mesures pour les petites tables, l'horticulteur pour les plantes, les guirlandes de fleurs, ainsi que pour le bassin qui serait installé dans le hall avec d'énormes blocs de glace qui répandraient de la fraîcheur, Claude fronça les sourcils.

Il n'osa pas adresser d'observation à Berthe, il craignait trop le retour d'une scène désagréable ; mais il dit à son père :

— Vraiment, ce serait à croire que nous voulons jeter de la poudre aux yeux.

— Bah ! répondit légèrement le patron, laisse cet te enfant s'amuser.

Et pour enlever à son fils toute velléité de récidiverses critiques.

Tu m'en as coûté bien davantage.

Claude s'inclina. Et il ne s'inquiéta plus que de savoir avec qui sa sœur conduirait le cotillon ; il voulait la guider dans son choix, s'imaginant que cette soirée lui donnerait un beau-frère. Comme il ignorait qu'une invitation eût été envoyée à la Frochais, il ne songeait même pas à son ami Arnold.

— Qui conduira le cotillon ? fit Berthe d'un air mystérieux.

Puis éclatant de rire:

— Ils seront bien vingt à briguer cet honneur je les mettrai tous en rang et leur jetterai une pomme... A qui l'attrapera ! C'est si amusant de voir les jeunes gens à quatre pattes.

Pourtant, malgré la bonne humeur qu'elle affectait, elle était très inquiète. Une réponse était venue à son père, de la Frochais, une réponse dont il avait naturellement négligé de parler à son fils, mais rien que quelques mots corrects en remerciement de l'invitation qui était acceptée.

Dans quelle disposition Arnold allait-il arriver ?

Avait-il obtenu l'assentiment de son père ? Et comment son frère l'accueillerait-il ?

Un froissement n'était-il pas à redouter, qui détruirait, en quelques minutes toutes ses belles combinaisons et celles de son père ?

— Papa, demandait-elle, ne crois-tu pas que nous avons eu tort de tenir Claude si systématiquement en dehors de tout ?

M. Champagney répondait par un geste brave.

Claude ?... Eh bien, que Claude fît quelque sottise, et on verrait qui était le maître, du père ou du fils.

Mais toutes les craintes de Mlle Berthe firent place à un délicieux sentiment de triomphe, quand, dans l'après-midi qui précéda le bal, on lui annonça que le comte de Preuilly et son fils demandaient la permission de lui présenter leurs compliments.

Elle était en train de faire une répétition de l'aigrette diamantée qu'elle mettrait dans ses cheveux, et son visage éclatait de l'orgueil de sa beauté, vraiment très brillante à cette époque et surtout ce jour-là.

Elle se fit dire encore :

— Le comte... Le père de M. Arnold ?

— Oui, mademoiselle, répondit le domestique, qui connaissait le vicomte ; c'est lui-même qui m'a bien dit : « Mon père et moi... » J'ai failli les renvoyer, comme Mademoiselle avait donné l'ordre de ne recevoir personne ; mais j'ai pensé...

— Vous avez bien fait.

— Je les ai introduits dans le petit boudoir.

— Dites que je descends.

Elle demeura encore un grand moment devant sa glace, s'étudiant. Et puis, elle était émue et ne voulait pas trop le paraître.

Arnold l'était autant qu'elle. Il avait pensé faire un coup de maître en n'arrivant au Havre que le jour même, malgré son père qui trouvait peu correct de n'avoir pas déposé, au moins la veille, leur carte chez M. Champagney. Et, tout à l'heure, le comte avait encore résisté au moment de cette visite :

— C'est parfaitement indiscret ! déclarait-il. Va à ce bal, ce soir, annonce à M. Champagney ma présence au Havre et ma visite pour demain.

Mais Arnold ne l'entendait pas ainsi : il voulait que son père assistât à la fête et il voulait voir Berthe tout de suite, pendant l'absence de Claude et de M. Champagney. Le grand patron n'avait pu s'empêcher d'aller faire un tour à la Bourse, et Claude était allé donner quelques ordres indispensables aux entrepôts. En admettant que les intentions de Claude fussent toujours malveillantes à son égard, elles seraient annihilées par l'initiative que Mlle Champagney allait prendre sûrement, dans la satisfaction de cœur et d'amour-prop